



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH – 139 rue Jean Chatel
B.P. 2030
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 97 93 60 – Fax : 02 62 97 93 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

ARRETE N° 94/2005/ARH

**portant désignation des membres du Conseil d'Administration
du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît**

☆☆☆

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION

- VU le code de la santé publique ;
- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant La Réunion en département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi N° 70-1318 du 31 décembre 1970 modifiée, portant réforme hospitalière ;
- VU la loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU la loi N° 84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;
- VU la loi N° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- VU les ordonnances N° 96-344, 96-345 et 96-346 du 24 avril 1996 ;
- VU le décret N° 96-945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils d'Administration ;
- VU le décret N° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux Agences Régionales de l'Hospitalisation fixant la convention constitutive de ces agences et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- VU la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation signée le 31 décembre 1996 ;
- VU Décret du 22 janvier 2004, publié au Journal Officiel du 24 janvier 2004 portant nomination de monsieur Antoine PERRIN en qualité de directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;
- VU la lettre en date du 8 janvier 2004 du directeur du CHI Saint-André / Saint-Benoît relative à la composition du conseil d'administration de son établissement ;
- VU la lettre de l'UCOR en date du 25 novembre 2003 relative au renouvellement des membres du Conseil d'Administration directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale;

- VU les lettres en date du 18 décembre 2003 et 29 janvier 2004 du Conseil de l'Ordre des Médecins relative à la désignation de médecins non-hospitaliers au sein des conseils d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la proposition du Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation en date du 09 février 2004 concernant les médecins non-hospitaliers retenus pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la lettre du Président du Conseil Régional en date du 12 mai 2004, relative à la désignation du conseiller régional appelé à siéger au sein du conseil d'administration du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît ;
- VU la lettre du directeur du CHI Saint-André / Saint-Benoît en date du 14 mai 2004 et la procès verbal de la séance de la commission de service des soins infirmiers du 28 avril 2004 relative à la désignation du membre représentant la CSSI ;
- VU la lettre datée du 30 novembre 2004 de l'Organisation des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux relative au remplacement de monsieur Michel CLEMENCEAU, démissionnaire ;
- VU la lettre de la Présidente de l'ORIAPA datée du 23 décembre 2004 relative au remplacement de madame Huguette NARASSAMY ;
- VU la lettre du Directeur du CHI Saint-André/Saint-Benoît relative à la désignation de monsieur Michel MAILLOT en remplacement de monsieur Jean-Michel MANGRIE en tant que représentant du personnel ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration du CHI Saint-André / Saint-Benoît est composé comme suit :

Représentants du Conseil Municipal de Saint-Benoît

- Bertho AUDIFAX
- André COURAYE
- Marie Edith BARRET
- Marie Lucie HAYANO

Représentants du Conseil Municipal de Saint-André

- Serge CAMATCHY
- Marie Line FOCK HANG

Représentant du Conseil Régional

- Yvon VIRAPIN-KICHENIN

Représentant du Conseil Général

- Jean-Marie VIRAPOULLE

Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement

- Jacques BIDEAULT
- Alain CARDELLI
- Yogananda THIRAPATHI
- Irénée BOYA

Représentant de la Commission de Soins Infirmiers

- Sandra RAMSAMY

Représentants du Personnel Hospitalier

- Jean-Michel SAINGAINY
- Micheline SEVAMY
- Michel MAILLOT

Personnalités qualifiées nommées après avis du Préfet

- Lucien HOARAU
- Eric DELCOURT
- Philippe GELOT

Représentants des usagers

- Isabelle GALBOIS (UCOR)
- Abdoul KASSOU (ORIAPA)

ARTICLE 2: Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 09/2005/ARH du 29 mars 2005 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît;

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, 24 octobre 2005

P/Le Directeur de l'Agence
Régionale
de l'Hospitalisation,

Suzanne COSIALS
Directrice Adjointe